



Secteur International – Europe

Numéro 122-2024

Réf. : FS/BR/RL

Paris, le 10 juillet 2024

COMPTE-RENDU DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CES DES 24 & 25 JUIN 2024

Chères et chers camarades,

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a tenu son Comité exécutif les 24 et 25 juin 2024. Cette réunion s'est tenue à la veille de la réorganisation des institutions de l'Union Européenne et de la définition du nouvel agenda stratégique de l'UE pour les années 2024-2029 avec potentiellement, des conséquences directes pour les travailleurs.

La politique industrielle de l'Union Européenne et de ses Etats membres

La CES a organisé un nouveau débat stratégique sur la politique industrielle de l'UE et de ses États membres. Pour structurer ce débat et pour se doter d'un mandat, elle a mis en avant trois résolutions préparées avec ses affiliés sur :

1- Une directive de l'UE pour la transition juste

Concernant **la résolution sur une directive de l'UE pour la transition juste**, la CES réaffirme les propositions déjà actées dans son programme d'action 2023-2027 en faveur d'une initiative légalement contraignante de l'UE. Celle-ci est déjà remise en question par le DGB allemand ou Solidarnosc (Pologne), afin de remettre le dialogue social et la négociation collective au cœur de l'anticipation et de la gestion de l'impact du changement climatique sur le monde du travail et les entreprises, ainsi que du droit du travail, de la formation continue en passant par la santé et la sécurité au travail. Aux côtés de nombreux affiliés de la CES, FO s'est mobilisée avec succès pour revoir le contenu de la résolution qui n'avait pas été travaillé avec les membres des comités permanents.

2 - La politique commerciale

Concernant la résolution sur la politique commerciale, FO s'est abstenue malgré la reprise d'une large partie de ses amendements, par exemple sur l'exclusion systématique des services publics du champ des accords commerciaux ou d'investissements. Cette résolution visait à rappeler partiellement le mandat de la CES arrêté dans son programme d'action ou dans sa résolution de septembre 2023. Certaines revendications étaient totalement inédites à l'instar d'une « **clause de paix climatique** » aux contours encore incertains. FO s'est donc abstenue car la résolution ne reprenait pas des revendications exprimées par FO (et la CES) en faveur de la

réindustrialisation ou de l'affirmation d'une politique commerciale moins naïve, dans un contexte de montée des guerres commerciales et de l'adoption d'outils défensifs par nos partenaires commerciaux, et notamment les États-Unis.

3 - Les conditionnalités sociales

Concernant **la troisième résolution**, la CES a enfin mis au cœur de son agenda les conditionnalités sociales aux aides publiques, plaidant désormais non seulement pour la révision de la législation de l'UE sur les marchés publics mais également du cadre de l'UE pour les aides publiques. La CES a souhaité donner de premières indications qui ne sont ni exhaustives ni exclusives sur sa définition des conditionnalités sociales : qualité des emplois, respect des droits syndicaux et du droit du travail ou encore exercice du droit à la négociation collective... Une réflexion a également été amorcée sur d'éventuelles conditionnalités fiscales et environnementales pour les aides publiques mais le consensus syndical européen est encore plus difficile en la matière.

Le mouvement syndical européen en ordre de marche pour la prochaine législature de l'UE

- **Télétravail et droit à la déconnexion**

La CES a obtenu l'unanimité pour sa réponse à la première phase de consultation de la Commission européenne sur une nouvelle initiative de l'UE sur le télétravail et le droit à la déconnexion. Pour rappel, les négociations avaient échoué l'an passé sur la révision de l'accord-cadre autonome européen de 2002, négociations auxquelles a participé FO. La réponse de la CES se fonde sur son mandat de négociations initial et revient de façon équilibrée sur les risques et opportunités du télétravail tout en rappelant **le rôle central de la négociation collective et d'un cadre réglementaire** pour encadrer plus efficacement le télétravail au lendemain de la pandémie de COVID-19 tout en reconnaissant le droit à la déconnexion.

L'unité syndicale l'a emportée pour l'instant au sein de la CES, notamment grâce aux tentatives de médiation de FO ou de l'ÖGBL luxembourgeois, alors que des tensions montaient entre le bloc nordique et certains syndicats d'Europe de l'Ouest. **La reconnaissance et la préservation des différents modèles sociaux nationaux à travers l'UE sont au cœur des discussions** et un nouveau risque de division émerge à l'image de celui sur la directive de l'UE sur les salaires minimums, quand les syndicats nordiques s'étaient alliés avec leur patronat contre la CES et ses affiliés.

Nombre d'amendements FO ont été repris par la CES, notamment la reconnaissance du principe de réversibilité, l'opposition à la création d'un nouveau statut ou catégorie de travail, la protection des travailleurs contre les discriminations face aux algorithmes ou à l'IA, la reconnaissance du rôle des syndicats et leur protection contre toutes représailles ou encore la reconnaissance de la situation des travailleurs handicapés en télétravail, etc... FO sera notamment vigilante lors de la seconde phase de consultation à l'automne 2024 sur **le développement des clauses de non-régression et de faveur** afin de ne pas porter atteinte aux

ANI sur le télétravail et les nombreux accords qui en découlent au niveau des branches et des entreprises en France.

- **Stages de qualité**

La CES est revenue sur « le paquet sur les stages » proposé par la Commission européenne fin mars 2024. Elle dénonce dans sa résolution la faiblesse de la proposition ainsi que les nombreuses confusions sur son champ d'application et des définitions qui risquent de faire échouer cette initiative ou encore de porter atteinte aux compétences des Etats membres de l'UE en matière d'éducation et de formation. FO avait déjà exprimé ses inquiétudes sur le paquet en question auprès des autorités françaises quelques jours plus tôt. Cette résolution a recueilli un large soutien, y compris de la fédération européenne de l'enseignement, à l'exception des nordiques opposés à toute initiative légalement contraignante et de la CGT qui n'a donné aucune justification.

- **Éradication des violences sexuelles et sexistes dans le monde du travail**

Malgré l'échec de la directive de l'UE sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes et les violences domestiques, sur laquelle FO avait réussi à coordonner une action intersyndicale aux côtés du DGB allemand compte tenu du blocage de nos pays respectifs, la CES ne baisse pas les bras. Elle a réaffirmé dans une résolution, à laquelle a également contribué FO, sa détermination à faire avancer une **directive de l'UE pour éradiquer les violences sexuelles et sexistes (VSS) dans le monde du travail**. La CES souhaite également intégrer dans le prochain programme de travail du dialogue social européen la **révision de l'accord-cadre autonome européen de 2007 sur le harcèlement et la violence au travail**, transposable en directive de l'UE. La CES va également maintenir la pression pour la **ratification de la C190 de l'OIT et de sa recommandation par l'ensemble des Etats membres de l'UE**. FO a également obtenu dans cette résolution une attention particulière à l'impact disproportionné de l'austérité sur les femmes, par ailleurs soutenu par la fédération syndicale européenne des services publics, ou encore sur l'intégration des questions de **VSS** dans la future initiative de l'UE sur le télétravail.

- **Travailleurs de plateforme**

Dans l'attente de la publication de la directive de l'UE sur les conditions de travail des travailleurs de plateforme prévue à l'automne 2024, la CES a présenté ses prochaines actions en soutien aux affiliés, annonçant en premier lieu la mise en place d'un **groupe d'experts pour accompagner la transposition de la directive au niveau national**, FO en est déjà membre !

La CES a également rappelé son action continue en faveur du **contentieux stratégique de ses affiliés** pour la requalification des travailleurs indépendants de plateforme en travailleurs salariés. Elle se concentrera dans les prochaines années sur la transposition de la directive dans l'ensemble des Etats membres de l'UE. Il s'agit de la thématique centrale de la troisième édition de son **forum syndical annuel sur les travailleurs de plateforme « Platfor(u)m »**. Il se tiendra à Paris malgré le rôle joué par la France pour torpiller la directive.



FO a rappelé son action pour la défense des travailleurs de Just Eat en France tout en mettant en relief les risques encourus par les travailleurs migrants, y compris sans papiers, livrés à l'exploitation d'intermédiaires ou des plateformes numériques elles-mêmes à travers le système des alias.

La dimension internationale de la CES

Après plusieurs mois de travail, la CES a finalement adopté une **résolution sur la situation au Moyen-Orient** avec un vote favorable de près de 75% de ses affiliés, dont Force Ouvrière (FO). Cette résolution est le plus petit dénominateur commun sur lequel le mouvement syndical européen a réussi à se mettre d'accord. Sous pression continue de FO depuis le début des discussions, la résolution revient sur le rôle des politiques externes de l'UE, et notamment sa politique commerciale, vis-à-vis des deux parties du conflit tout en restant sur le terrain syndical. Cette résolution vise également à réaffirmer le principe de solidarité syndicale internationale, l'autorité du droit international et l'engagement du mouvement syndical européen pour la paix. Cette résolution permettra notamment à la CES de continuer son plaidoyer en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et du retour à la paix dans la région dans le cadre des discussions au sein des institutions européennes en la matière tout en contribuant à la construction d'un consensus au sein de la Confédération Syndicale Internationale. FO s'est notamment battue pour éviter que la CES n'empiète sur le rôle et les compétences de la CSI dans le cadre de ce conflit.

En parallèle, la CES a avancé un autre texte pour réaffirmer de façon centrale **l'engagement du mouvement syndical européen pour la paix**. Cette résolution vise à donner un mandat à la CES avant une audition par l'ancien président finlandais, chargé par le Conseil européen de préparer un rapport sur l'avenir de la politique de sécurité et de défense de l'UE. La CES a condamné les postures de va-t-en-guerre et rappelé que la paix durable ne peut que reposer sur la justice sociale. La CES a rappelé à ce titre **le 80^{ème} anniversaire de la déclaration de Philadelphie** fondatrice de l'OIT et déploré que la dégradation des droits syndicaux qui sont un obstacle à la paix, ne cesse de gagner du terrain y compris en Europe. FO a soutenu cette résolution.

La vie interne de la CES

La CES a accueilli à l'unanimité un nouvel affilié à l'occasion de ce Comité exécutif, le syndicat géorgien GTUC. Cette demande d'affiliation est une réaction à l'ouverture de la procédure d'élargissement de l'UE à la Géorgie. Les revendications des travailleurs et syndicats géorgiens deviennent centrales dans cette procédure, et au premier plan l'accès à l'acquis social communautaire, permettant de mieux lutter contre le dumping social. FO est l'une des rares organisations syndicales à avoir soutenu et souhaité la bienvenue à la GTUC au sein de la CES, saluant le bilan du président de la GTUC Irakli PETRIASHVILI à la tête de l'organisation régionale pour l'Europe (PERC) de la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

La CES a également informé ses affiliés de la tenue prochaine d'une **conférence de mi-mandat en mai 2025** pour un bilan à mi-parcours du mandat 2023-2027 de la CES et préparer son prochain Congrès, en particulier les amendements à ses statuts déjà en discussion. Une



Circulaire confédérale

discussion plus générale a également été lancée pour allonger d'une année la durée du mandat de la CES afin de l'aligner sur la durée du mandat de la CSI.

En marge du Comité exécutif, l'Institut de recherche syndical européen (ETUI), qui épaula la CES en matière de recherche et de formation, a procédé à **la nomination de son nouveau directeur général**, alors que le poste était vacant depuis plus d'un an. Le nouveau directeur est Andrew WATT, chercheur spécialisé dans la gouvernance économique de l'UE et également ex-directeur adjoint de la Fondation dédiée à la cogestion (*Hans-Böckler Stiftung*) du syndicat allemand DGB. FO est l'unique organisation à s'être abstenue pour son élection en raison de l'absence d'informations sur le candidat en amont de la réunion et de la nomination d'un acteur-clé du développement de la cogestion au sein du mouvement syndical européen, un modèle toujours profondément rejeté par FO.

Au lendemain du Comité exécutif, le Comité Jeunes de la CES a procédé à **l'élection de son nouveau bureau à l'unanimité**. La présidence est désormais assurée par la fédération européenne des transports (ETF), avec une double casquette non assumée de la CFDT, et le membre du bureau représentant de la région francophone vient du syndicat luxembourgeois LCGB.

Le prochain Comité exécutif de la CES se tiendra le 15 et 16 octobre 2024 avec pour ordre du jour l'adaptation du mouvement syndical européen au nouveau paysage institutionnel et politique de l'UE. Il s'agira de planifier son action pour la mandature à venir et faire avancer ses revendications.

Amitiés syndicales,

Branislav RUGANI
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général